

CONVENTION PHARMACIENS

ROSP DONT LE VERSEMENT EST A JUSTIFIER – MODALITES DE GESTION

ROSP/INDICATEURS	CE QUE PREVOIT LA CONVENTION	NATURE DE LA PJ	RECURRENCE DE SON ENVOI	MODALITES AMELI PRO
Incitation à la mise à jour de la carte Vitale	Art. 31.1.4 : Pièce justificative = documents justifiant de l'équipement de la mise à jour de la carte Vitale de la pharmacie	Attestation du fournisseur d'équipement ou facture. Devra préciser l'identité de la société, la nature des équipements, leur nombre et la période couverte	A fournir 1 fois, sauf en cas de changement	Envoi par mail de la pièce justificative à la CPAM de rattachement
Logiciel d'aide à la dispensation (LAD) Messagerie sécurisée de santé (MSS) DMP	31.1.5 : - LAD : documents attestant leur utilisation - DMP : décompte Assurance maladie - MSS : tout élément justifiant l'usage d'une MSS	- LAD : facture, bon de commande émis ou attestation d'équipement du fournisseur du logiciel (identifiant le nom de l'éditeur, le nom du logiciel, date d'acquisition et date de certification HAS) - MSS : o équipement détecté via l'annuaire MSSanté pour toutes les messageries du ou des titulaires o toutefois si MAJ annuaire santé différée par rapport à l'équipement, nécessité d'une déclaration du pharmacien - DMP : créations détectées	A fournir 1 fois, sauf en cas de changement Ensuite, pré-remplissage du champ	LAD : envoi par mail de la pièce justificative à la CPAM de rattachement MSS : case à cocher sur Ameli Pro permettant au pharmacien d'attester sur l'honneur qu'il dispose d'une MSS
Equipe de soins primaires (ESP) Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)	31.2.5 : Contribution versée au pharmacien qui participe à une ESP ou une CPTS	Attestation sur l'honneur	1 fois	case à cocher sur Ameli Pro permettant au ph armacien d'attester sur l'honneur participer à une ESP/CPTS et de s'engager à tenir à disposition les éléments le prouvant en cas de contrôle

Source : CNAM – octobre 2018